

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un peuple – Un But – Une Foi

N°.....MFDSSN / CENAF/CNC

==  
**MINISTERE DE LA FAMILLE  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET  
DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

Dakar, le 18 Février 2004

==  
*Centre National d'Assistance  
et de Formation pour la Femme  
(CENAF)*

## **Note introductive**

### **1 – Présentation du CENAF**

Le CENAF est un des projets du Chef de l'Etat piloté par le Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale . Il est conçu pour répondre aux besoins des femmes en matière d'information, de formation, d'alphabétisation, d'accès à l'entreprenariat, d'appui et de conseil.

Il est prévu au niveau du CENAF et de ses Démembrements la mise en place :

- D'un volet formation ( dans les domaines de préoccupation des femmes , en NTIC , alphabétisation ) ;
- D'un volet documentation et recherche sur toutes les questions liées à la situation des femmes ;
- D'un volet fonds de garantie pour permettre aux femmes qui seront formées en entreprena. d'accéder à des crédits qui leur permettent de mener des activités d'envergure ;
- D' un volet appui – conseil – orientation ;
- D'un volet accueil avec le restaurant et les chambres .

Le CENAF est provisoirement logé au Centre Guindi de même que le CNDIF ( qui devient une unité documentation et recherche dans le CENAF ) .

Le CENAF dispose d'un budget de fonctionnement , d' une inscription au BCI, d'un personnel, d'un équipement sommaire, d'un petit véhicule et de deux lignes téléphoniques ( le **867 23 66** et le **867 23 68** ).

La structure a commencé à fonctionner bien qu'il nous reste encore beaucoup de choses à régler .

Le programme d'activités 2004 déjà élaboré et déposé comporte :

- des visites au niveau des structures et projets du ministère ;
- un séminaire national d'orientation et d'information ;
- des études complémentaires pour les différents volets conformément aux recommandations de la Direction de la Coopération Economique et Financière pour compléter les informations et établir des requêtes de financement .

Les coordinatrices des CEDAF dotés de budget de fonctionnement seront nommées et les structures seront installées provisoirement dans des endroits à identifier à l'instar du CENAF, en attendant que le PCRPE construise et équipe les infrastructures prévues .

## **2 – Modes d'intervention**

Le CENAF va intervenir sous trois formes :

- en tant que maître d'œuvre s'il est sollicité directement par les femmes ou les associations de femmes ;
- en partenariat avec les structures du ministère , les projets, les ONG ou les autres ministères ;
- en prestataire de services en mettant à la disposition des différents acteurs les locaux et les équipements du centre

**3 – La mise en place du comité technique** dont les missions sont définies à l'article 2, doit permettre aux différentes structures du ministère de s'impliquer dans les activités du CENAF, de s'approprier la Structure et de participer à la prise des décisions concernant le CENAF et les CEDAF.